

Formation signature électronique à Marseille

Programme susceptible d'être légèrement modifiée :

Intervenants spécialisés dans le droit des entreprises : Maitre Camille Merlet et Maitre Flora Gilbert

9h - 9h30 : Accueil des participants

9h30-9h45 : Présentation de la journée et des interventions

9h45- 11h : Les marchés publics et autres procédures : rappel général sur les seuils en vigueur, les différences entre marchés de collectivités territoriales...

11h00 - 11h15 : petite pause

11h15 - 12h30 : La signature électronique : présentation des modalités d'utilisation et situation où elle n'est pas obligatoire.

12h30 - 14h : Déjeuner libre (possibilité de manger tous ensemble au Studio 40 à proximité)

14h - 15h15 : Les procédures de remises en causes des marchés publics.

15h15 - 15h30 : Petite pause

15H30 - 16H30 : L'obtention des signatures électroniques : présentation du parcours et des délais d'obtention. Les avantages et inconvénients.

16h30-17h30 : discussions

17h30 : fin de la journée

Inscription jusqu'au lundi 10 décembre : <https://goo.gl/forms/3BSkhsUlc9K4EYem2>